

C'est pour encourager le développement de conseillers en gestion de patrimoine généralistes s'adressant à une clientèle familiale et professionnelle haut de gamme et pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement et de conseil exprimés par cette clientèle qu'a été créée en 2015 l'appellation "Conseil Patrimonial de Famille".

Le Conseiller **Patrimonial de Famille** est un expert qui définit avec vous une **stratégie patrimoniale globale** visant à réaliser vos objectifs à court, moyen et long terme.

Mes Notes

Contactez-nous !

✉ contact@conseilpatrimonialdefamille.fr

🌐 www.conseilpatrimonialdefamille.fr

Mon patrimoine est international ? Comment le gérer ?

J'épouse un étranger: est-ce que je connais les conséquences ?

Mariage en France ou à l'étranger : quelles sont les conséquences ?

J'envisage de partir à l'étranger (ou de revenir) ai-je autorisé les conséquences ?

J'envisage de revenir en France, ai-je évalué le coût ?

J'investis à l'étranger: est-ce une bonne idée ?

Je travaille à l'étranger : ai-je correctement rempli mes déclarations ?

Je m'installe en France : ai-je utilisé les dispositifs en vigueur ?

Patrimoine et succession : comment cela va se dérouler ?

Votre Conseil Patrimonial de Famille
vous accompagne à anticiper la transmission
de votre patrimoine de votre vivant